

Document présenté à la CFVU du 8 juillet 2021
et soumis à l'approbation du CA du 20 juillet 2021

**Reconduction des conditions de réinscription administrative sans frais pour 2021/2022 :
diplôme de doctorat**

-Vu la délibération du conseil d'administration N° 2020/07/21-16, portant sur la réinscription sans frais des doctorants en 2020-2021 ;

- Considérant le contexte sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19 qui perdure, il est proposé aux doctorants inscrits en 2020-2021 en dernière année de doctorat, qui ne seraient pas en mesure de soutenir leur thèse avant le 31 décembre 2021, de bénéficier du dispositif mis en place en 2020/2021 :

- **Réinscription sans frais sur l'année universitaire 2021-2022 pour les doctorants inscrits en 2020-2021 qui soutiendront leur thèse au cours du premier trimestre 2022 ;**
- **Date limite de cette réinscription sans frais fixée au 31 mars 2022 ;**
- **Paiement des frais de réinscription au titre de l'année 2021-2022 pour les doctorants bénéficiant de cette dispense et qui ne soutiendraient pas leur thèse avant le 31 mars 2022.**